

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 28 FEVRIER 2023

L'an 2023, le mardi 28 février, le Conseil d'Administration du CIAS de la 3CBO, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en son lieu habituel, sous la présidence de M. Christophe BETHOUL.

La première convocation individuelle, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse avaient été transmis par écrit aux administrateurs le jeudi 9 février 2023 pour une séance initialement prévue le jeudi 16 février 2023. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du jeudi 16 février 2023, une nouvelle convocation a été adressée aux administrateurs le jeudi 16 février pour une séance le mardi 28 février 2023. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés le jeudi 9 février 2023.

Présents : M. BETHOUL Christophe, M. LAPENE Jean-Pierre, M. BURON Jocelyn, M. WEBER Luc, Mme BRETENEAU Marie-Thérèse, Mme BEETS Eliane, Mme BARRIERE Danielle, Mme CONTESTABLE Dominique, Mme BULIK Nadine, Mme MORIN Annick, Mme GUESPIN Claudia.

Excusés ayant donné procuration : Mme DESAVEINES Florence à M. BURON Jocelyn, Mme REUILLARD Monique à Mme BARRIERE Danielle, Mme SALVAYRE Sandrine à M. LAPENE Jean-Pierre, Mme GUILMIN Françoise à Mme CONTESTABLE Dominique.

Absent : M. DUPUIS Thierry, Mme PONTHER Michelle, M. DESNOUES Jean-Pierre, Mme MONIN Ghislaine, Mme SCHULER Denise, Mme NAQUIN Clarisse, Mme DE WOLF Delphine.

Secrétaire de séance : Mme BRETENEAU Marie Thérèse.

Nombre de membres

- Afférents au conseil d'administration : 22
- Présents : 11
- Procurations : 4
- Absents : 7
- Votants : 15

Actes rendus exécutoires : après télétransmission au représentant de l'État et publication ou notification.

ORDRE DU JOUR

- I. Désignation d'un secrétaire de séance ;
 - II. Approbation du compte-rendu de la séance du 9 décembre 2022 ;
 - III. Projets de délibérations :
 - a. Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2023, suivi du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) pour le CIAS de la 3CBO ;
 - b. Convention 2023 avec la 3CBO pour la collecte des cartons et du verre suite à la modification des tarifs.
 - IV. V. Questions diverses
-

La parole est donnée à M. Jocelyn BURON, Vice-Président du CIAS. Il ouvre la séance en remerciant les administrateurs présents. Il fait l'appel et présente l'ordre du jour.

- I. Désignation d'un secrétaire de séance :**
Mme Marie Thérèse BRETENEAU est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.
- II. Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 9 décembre 2022 ;**
Le compte-rendu n'ayant pas été finalisé, il n'est pas présenté au vote ce jour.
- III. Projets de délibérations**

D2023-001 - Présentation du Rapport d'orientations budgétaires (ROB) 2023, suivi du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2023, du CIAS de la 3CBO

M. Jocelyn BURON rappelle que Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L5211-36 du CGCT pour les EPCI).

Il explique que le débat doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) puis il présente ce dernier.

M. Luc WEBER demande si l'augmentation du coût des fluides ne sera pas supérieure à 15 %. M. Jocelyn BURON explique que ces chiffres ont été transmis par le fournisseur.

Pour ce qui est des investissements, M. Jean Pierre LAPENE demande quelle solution a été retenue pour le système SSI. Mme Véronique SIBOT explique qu'il s'agit de faire installer un système de type 4, comme délibéré au conseil d'administration de décembre 2022, avec quelques aménagements sécuritaires supplémentaires du fait du public accueilli à la MARPA (Portes coupe-feu automatiques par exemple). Elle ajoute que le cahier des charges est en cours de rédaction.

M. Christophe BETHOUL explique le fait que la 3CBO devra abonder sur le budget 2023 à hauteur de 98 000 € en raison de la forte augmentation des loyers de VALLOIR HABITAT (indexés sur le livret A) et du nombre de logements vacants qui représentent un manque à gagner.

M. Jocelyn BURON ajoute que les films publicitaires sont toujours en cours de réalisation, que malgré les relances, le prestataire n'a toujours pas présenté son travail.

Les membres n'ont plus de remarque et valident le ROB

Délibération

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération n°2017-096 du 5 juillet 2017 modifiant les statuts de la 3CBO : Modification statutaire relative au transfert de la compétence liée à la gestion de la Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées (MARPA) d'Ervauville ;

Vu la délibération n° 2017-187 du 12 décembre 2017 de création du CIAS de la 3CBO ;

Vu l'arrêté Préfectoral du 12 décembre 2017, modifiant les statuts de la 3CBO ;

Vu l'exposé de M. le Président ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix ;

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui s'appuie sur un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) du CIAS de la 3CBO pour l'année 2023 ;
- **AUTORISE** M. le Président à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

D2023-002 - Adoption de la convention relative à la collecte des déchets « carton » et « verre » produit par la MARPA du CIAS.

M. Jocelyn BURON explique que la Maison d'Accueil et Résidence pour l'Autonomie (MARPA) Sainte Rose à Ervauville, gérée par le CIAS de la 3CBO produit en quantité des déchets « carton » et « verre » qu'il convient de faire ramasser par le service des ordures ménagères du territoire. S'agissant d'un service facultatif, ce service est payant et fait l'objet d'une convention.

Le CIAS a été informé des nouveaux tarifs, par courrier en date du 19 décembre 2022.

Le projet de convention, annexé à la présente note de synthèse, est soumis à validation du Conseil d'Administration. Cette convention définit les conditions de collecte et les modalités de paiement ainsi que les tarifs tel que présenté ci-dessous :

- CARTON : 230 € par bac ;
- VERRE : 175 € par bac ;

La facturation s'effectuera selon le nombre de bacs mis en place et au trimestre.

Les membres n'ont pas de remarque et valident les conventions présentées.

Délibération

Vu le courrier de la 3CBO proposant le ramassage facultatif à titre onéreux des déchets « carton » et « verre » en date du 19 décembre 2022 ;

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération ;

Vu l'exposé de M. le Président ;

Le quorum ayant été atteint,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix ;

- **VALIDE** le principe de collecte à domicile des déchets « carton » et « verre » de la MARPA à Ervauville par le service de la 3CBO ;
- **ADOpte** la présente convention relative à la collecte des déchets « carton » et « verre » produit par la MARPA du CIAS.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et à procéder à toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

IV. Affaires diverses

M. Jocelyn BURON tient à insister sur l'importance d'être présent aux différents conseils d'administration du CIAS. Il rappelle que le quorum est atteint uniquement si 12 personnes sont présentes. Les pouvoirs ne sont pas comptabilisés dans le quorum.

Les membres n'ont plus de remarque et la séance est levée à 10h10.

Le Vice-Président
M. Jocelyn BURON

Secrétaire de Séance
Mme Marie Thérèse BRETENEAU